



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2021 – NUMÉRO 114 DU 17 MAI 2021

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DU NORD DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETÉ

Arrêté préfectoral du 12 mai 2021 instituant la commission de propagande à l'occasion des élections des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021

Arrêté préfectoral du 11 mai 2021 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire (auto-entreprise C. C Graveur funéraire à Aulnoye-lez-Valenciennes)

Arrêté préfectoral du 11 mai 2021 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire (SARL Marbrerie VANDERMALIERE et Fils à Comines)

Arrêté préfectoral du 11 mai 2021 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire (SARL VINCART Frères à Denain)

Arrêté préfectoral du 11 mai 2021 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire et regroupement de l'ensemble des activités (SARL Pompes Funèbres LUMIERE à Phalempin)

Arrêté préfectoral du 17 mai 2021 fixant la liste des candidats au 1^{er} tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM) LILLE MÉTROPOLE

Décision n°057 portant ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'un animateur socio-culturel

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE - ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DU NORD – PAS-DE-CALAIS / DUNKERQUE-TOURCOING

Délibération n° 2021-05-387 du 11 mai 2021 relative à l'adoption d'une liste de candidat(e)s classée et argumentée / recrutement d'un(e) Directeur(trice) général(e)

Délibération n° 2021-05-388 du 11 mai 2021 relative aux conditions d'emploi en CDD de droit public / poste de directeur(trice) général(e)

CABINET DU PRÉFET – DIRECTION DES SÉCURITÉS

Arrêté du 16 avril 2021 portant agrément de l'association « DUNKERQUE NATATION SAUVETAGE » en qualité de centre départemental de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile

Arrêté du 17 mai 2021 portant renouvellement de l'agrément du Comité départemental de l'UFOLEP du Nord pour les formations aux premiers secours

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

Arrêté préfectoral du 17 mai 2021 portant délégation de signature à Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité, secrétaire générale pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord (délégation de signature générale et ordonnancement secondaire)

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral instituant la commission de propagande
à l'occasion des élections des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article L.354 ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-118 du 4 février 2021 portant application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la collectivité européenne d'Alsace, modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidatures et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers départementaux et adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2021 rectifié le 21 avril 2021 et fixant pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021 les délais de dépôt des déclarations de candidatures et les dates de remise, par les candidats à la commission de propagande, des documents à envoyer aux électeurs ;

Vu l'ordonnance du 4 mai 2021 de Monsieur le Premier président de la cour d'appel de Douai ;

Vu les désignations faites par Monsieur le directeur régional d'Adrexo en date du 30 mars 2021 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour l'élection des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021, la commission de propagande est composée comme suit :

Date	Composition	
Mardi 18 mai 2021	Président :	M. Xavier PUEL, président du tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Marianne JAMET, vice-présidente au tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Elvire BARREIRA, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentant d'Adrexo :	M. Vincent NAIRI, directeur régional
	Représentants d'Adrexo suppléants :	M. Balagi SANDIRASSE, directeur régional adjoint Mme Aurélie CODET, responsable opérationnel de centres M. David MONNIER, responsable commercial grands comptes
Mardi 25 mai 2021	Présidente:	Mme Hélène MORNET, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Julie ASTORG, vice-présidente chargée du secrétariat général de la présidence du tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Elvire BARREIRA, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentant d'Adrexo :	M. Vincent NAIRI, directeur régional
	Représentants d'Adrexo suppléants :	M. Balagi SANDIRASSE, directeur régional adjoint Mme Aurélie CODET, responsable opérationnel de centres M. David MONNIER, responsable commercial grands comptes
Mardi 22 juin 2021	Président :	M. Xavier PUEL, président du tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Célia BRUSCHINI, juge de l'application des peines au tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Elvire BARREIRA, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentant d'Adrexo :	M. Vincent NAIRI, directeur régional
	Représentants d'Adrexo suppléants :	M. Balagi SANDIRASSE, directeur régional adjoint Mme Aurélie CODET, responsable opérationnel de centres M. David MONNIER, responsable commercial grands comptes
Mercredi 23 juin 2021	Président :	M. Xavier PUEL, président du tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Samia MERABTI, juge des enfants au tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté

Mercredi 23 juin 2021	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Elvire BARREIRA, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentant d'Adrexo :	M. Vincent NAIRI, directeur régional
	Représentants d'Adrexo suppléants :	M. Balagi SANDIRASSE, directeur régional adjoint Mme Aurélie CODET, responsable opérationnel de centres M. David MONNIER, responsable commercial grands comptes

Article 2 – Les listes de candidats ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande.

Dès l'enregistrement de leur candidature, les listes de candidats peuvent soumettre leurs projets de documents avant impression à la commission en les adressant par courriel à l'adresse suivante : pref-propagande@nord.gouv.fr.

Article 3 – Les candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande devront remettre leurs circulaires et bulletins de vote au plus tard :

- le mardi 25 mai 2021 à 12 heures pour le premier tour de scrutin,
- le mercredi 23 juin 2021 à 12 heures pour le second tour de scrutin.

Les documents électoraux seront livrés à la commission de propagande par les listes de candidats aux lieux et selon les modalités de dépôt indiqués lors du dépôt de la déclaration de candidature et en quantité égale au nombre d'électeurs inscrits dans le département majoré de 5 % pour les circulaires et en quantité au moins égale au double du nombre d'électeurs inscrits dans le département majoré de 10 % pour les bulletins de vote.

Les quantités de documents à livrer sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr), rubrique Élections.

Article 4 – La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des imprimés remis postérieurement aux dates et heures limites mentionnées à l'article 3 du présent arrêté.

Article 5 – En application de l'article R.38 du code électoral, la commission de propagande exerce le contrôle de conformité des bulletins de vote et des circulaires et transmet sans délai ses décisions aux commissions de propagande des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. Elle assure l'envoi des circulaires et bulletins de vote aux électeurs du département du Nord.

A cet effet, la commission de propagande, qui sera installée le mardi 18 mai 2021 à 9h30 en salle des fêtes de la préfecture du Nord, 2 rue Jacquemars Gielée à Lille, se réunira :

- le mardi 25 mai 2021 à 14h00 en salle des fêtes de la préfecture du Nord sise 2 rue Jacquemars Gielée à Lille pour la validation des documents et quantités remises pour le premier tour,
- le mardi 22 juin 2021 à 18h30 en salle Marcel Schoutteten (D.108) de la préfecture du Nord, sise 12 rue Jean Sans Peur à Lille pour le contrôle de conformité des documents du second tour,
- le mercredi 23 juin 2021 à 13h00 en salle Marcel Schoutteten (D.108) de la préfecture du Nord, sise 12 rue Jean Sans Peur à Lille pour la validation des documents et quantités remises pour le second tour.

Article 6 – Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le **12 MAI 2021**
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint

Nicolas VENTRE

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

**Arrêté préfectoral portant renouvellement
de l'habilitation dans le domaine funéraire.**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales et notamment la section 2 du chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2020 prononçant jusqu'au 27 février 2021, sous le numéro 20-59-0600, l'habilitation dans le domaine funéraire de l'auto-entreprise « C.C Graveur Funéraire », sise 7D, avenue de la Rhonelle à AULNOY-LEZ-VALENCIENNES et gérée par Monsieur Carmelo CAVALLARO ;

Vu la demande de renouvellement de l'habilitation formulée par le gérant ;

Considérant la conformité du dossier présenté ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'auto-entreprise « C.C Graveur Funéraire », sise 7D, avenue de la Rhonelle à AULNOY-LEZ-VALENCIENNES et gérée par Monsieur Carmelo CAVALLARO, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- L'organisation des obsèques ;
- La fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est le 21-59-0647.

Article 3 - La présente habilitation est valable cinq ans à compter de ce jour.

Toute nouvelle demande devra parvenir en Préfecture deux mois avant la date de fin de validité.

Article 4 - La présente habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- Non-respect des conditions de sa délivrance telles qu'elles sont définies par les dispositions de l'article L.2223-23 du code général des collectivités territoriales ;
- Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont copie sera adressée au pétitionnaire.

Fait à Lille, le **11 MAI 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint de la réglementation
et de la citoyenneté



Etienne IRAGNES

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'être contestée dans le cadre :

- d'un recours gracieux devant mes services ;
- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur (adresse postale : Direction Générale des Collectivités Locales - Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- d'un recours contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille (adresse postale : 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE Cedex). Le Tribunal Administratif peut également être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

**Arrêté préfectoral portant renouvellement
de l'habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales et notamment la section 2 du chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2014 prononçant jusqu'au 26 septembre 2020, sous le numéro 14-59-218, l'habilitation dans le domaine funéraire de la SARL « Marbrerie VANDERMARLIERE et Fils », sise 17, place du Général de Gaulle à COMINES et gérée par Monsieur Max VANDERMARLIERE ;

Vu la demande de renouvellement de l'habilitation formulée par le gérant ;

Considérant la conformité du dossier présenté ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - La SARL « Marbrerie VANDERMARLIERE et Fils », sise 17, place du Général de Gaulle à COMINES et gérée par Monsieur Max VANDERMARLIERE, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- L'organisation des obsèques ;
- La fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- La fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est le 21-59-0392.

Article 3 - La présente habilitation est valable cinq ans à compter de ce jour.

Toute nouvelle demande devra parvenir en Préfecture deux mois avant la date de fin de validité.

Article 4 - La présente habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- Non-respect des conditions de sa délivrance telles qu'elles sont définies par les dispositions de l'article L.2223-23 du code général des collectivités territoriales ;
- Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont copie sera adressée au pétitionnaire.

Fait à Lille, le **11 MAI 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint de la réglementation
et de la citoyenneté



Etienne IRAGNES

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'être contestée dans le cadre :

- d'un recours gracieux devant mes services ;
- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur (adresse postale : Direction Générale des Collectivités Locales - Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- d'un recours contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille (adresse postale : 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE Cedex). Le Tribunal Administratif peut également être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

**Arrêté préfectoral portant renouvellement
de l'habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales et notamment la section 2 du chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2018 prononçant jusqu'au 30 mai 2021, sous le numéro 15-59-460, l'habilitation dans le domaine funéraire de la SARL «VINCART Frères », sise 146 bis, rue du Maréchal Leclerc à DENAIN et gérée par Monsieur Cédric ROLLAND et Madame Mélanie GAURIOT ;

Vu la demande de renouvellement de l'habilitation formulée par les gérants ;

Considérant la conformité du dossier présenté ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - La SARL «VINCART Frères », sise 146 bis, rue du Maréchal Leclerc à DENAIN et gérée par Monsieur Cédric ROLLAND et Madame Mélanie GAURIOT, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- La fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- La fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est le 21-59-0411.

Article 3 - La présente habilitation est valable jusqu'au 31 mai 2026.

Toute nouvelle demande devra parvenir en Préfecture deux mois avant la date de fin de validité.

Article 4 - La présente habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- Non-respect des conditions de sa délivrance telles qu'elles sont définies par les dispositions de l'article L.2223-23 du code général des collectivités territoriales ;
- Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont copie sera adressée au pétitionnaire.

Fait à Lille, le **11 MAI 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint de la réglementation
et de la citoyenneté



Etienne IRAGNES

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'être contestée dans le cadre :

- d'un recours gracieux devant mes services ;
- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur (adresse postale : Direction Générale des Collectivités Locales - Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- d'un recours contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille (adresse postale : 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE Cedex). Le Tribunal Administratif peut également être saisi par le biais de l'application « Télérécourts citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecourts.fr>.

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

**Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'habilitation
dans le domaine funéraire et regroupement de l'ensemble des activités**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales et notamment la section 2 du chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2016 prononçant jusqu'au 28 mars 2021, sous le numéro 15-59-385, l'habilitation dans le domaine funéraire de la SARL « Pompes Funèbres LEMIERE », sise 26, rue du Maréchal Foch à PHALEMPIN et gérée par Monsieur Luc LEMIERE ;

Vu les rapports des organismes « FUNERAIRES DE FRANCE » et « APAVE » en date du 1^{er} février 2021 et 7 avril 2021 établissant la conformité technique des véhicules pour le transport de corps avant et après mise en bière ;

Vu le rapport de l'organisme « APAVE » en date du 7 avril 2021 établissant la conformité technique d'un véhicule pour le transport de corps après mise en bière ;

Vu la demande de renouvellement de l'habilitation formulée par le gérant ;

Vu le regroupement des différentes activités de l'établissement de PHALEMPIN - 26, rue du Maréchal Foch sous un même numéro d'habilitation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2015 prononçant jusqu'au 30 avril 2020, sous le numéro 14-59-807, l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire de la SARL « Pompes Funèbres LEMIERE », sis 26, rue du Maréchal Foch à PHALEMPIN et géré par Monsieur Luc LEMIERE, pour la gestion et l'utilisation de chambres funéraires ;

Vu le rapport de l'organisme « APAVE » en date du 7 avril 2021 établissant la conformité technique de la chambre funéraire comprenant deux salons ;

Considérant la conformité du dossier présenté ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - La SARL « Pompes Funèbres LEMIERE », sise 26, rue du Maréchal Foch à PHALEMPIN et géré par Monsieur Luc LEMIERE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Le transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés : FV-013-ZF et BN-120-AF ;
- Le transport de corps après mise en bière au moyen du véhicule immatriculé : AE-719-TW ;
- L'organisation des obsèques ;
- La fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- La gestion et l'utilisation d'une chambre funéraire ;
- La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- La fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est le 21-59-0055.

Article 3 - La présente habilitation est valable cinq ans à partir de ce jour.

Toute nouvelle demande devra parvenir en Préfecture deux mois avant la date de fin de validité.

Article 4 - La présente habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- Non-respect des conditions de sa délivrance telles qu'elles sont définies par les dispositions de l'article L.2223-23 du code général des collectivités territoriales ;
- Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont copie sera adressée au pétitionnaire.

Fait à Lille, le **11 MAI 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint de la réglementation
et de la citoyenneté



Etienne IRAGNES

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'être contestée dans le cadre :

- d'un recours gracieux devant mes services ;
- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur (adresse postale : Direction Générale des Collectivités Locales - Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- d'un recours contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille (adresse postale : 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE Cedex). Le Tribunal Administratif peut également être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral fixant la liste de candidats au 1^{er} tour
pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu le décret n° 2021-561 du 7 mai 2021 portant diverses modifications du droit électoral et diverses adaptations en vue des élections des conseillers départementaux, régionaux, de l'assemblée de Corse et des assemblées de Guyane et de Martinique de 20 et 27 juin 2021

Considérant les déclarations de candidatures définitivement enregistrées en préfecture du Nord ;

Considérant le tirage au sort réalisé le 17 mai 2021 pour l'attribution des emplacements réservés à l'affichage électoral ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour le 1^{er} tour de scrutin des élections régionales des 20 et 27 juin 2021, l'état des candidatures régulièrement enregistrées est fixé conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 – Dans ces tableaux, les listes de candidats sont classées dans l'ordre d'attribution des panneaux d'affichages, tel qu'issu du tirage au sort.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord, les sous-préfets d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai, de Douai, de Dunkerque et de Valenciennes et les maires des communes du Nord sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et qui sera adressé aux préfets des départements de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Lille, le 17 MAI 2009
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint


Nicolas VENTRE

Panneau d'affichage n°1 – UNE REGION FIERE FORTE ET RASSEMBLEE

Candidat tête de liste : José EVRRARD

Section départementale AISNE	
N°	Nom
1	DEGOUY Michel
2	MIROUX Hélène
3	DENEUVILLE Jean-Marie
4	MORENO Catherine
5	DEGOUY Quentin
6	LECOURT Maryvonne
7	CHANTREUX Dominique
8	ALLEGRE Jenny
9	NOITTA Yves
10	CHANTREUX Audrey
11	THIERSE Eddy
12	BERNARD Sylvaine
13	KOHN François
14	FOSSIER Aline
15	PAGNIEZ Jean-Claude
16	MONAQUE Laurence
17	COCHENET Jean-François

Section départementale NORD			
N°	Nom	Prénom	N°
1	DEMEESTER	André	39
2	PERCHE	Anne-Lise	40
3	LASSELIN	Laurent	41
4	LEFEBVRE	Priscilla	42
5	LEVECO	Guillaume	43
6	LECLERC	Amandine	44
7	FAUVEAU	Mathieu	45
8	DELHAYE	Mélissa	46
9	SEBBANE	Marc	47
10	RENAUDIN	Mathilde	48
11	WALLERAND	Robert	49
12	PUPURS	Louise	50
13	DUPONT	William	51
14	LECOUTRE	Sandrine	52
15	NOLLET	Stéphane	53
16	MASEK	Claude	54
17	PORTEJOIE	Eric	55
18	TOP	Sylvie	56
19	BUDNIAK	Bernard	57
20	LA SPINA	Sandra	58
21	WATTEL	Andre-Philippe	59
22	LEPLAT	Astrid	60
23	OWCZARZAK	Jean-Paul	61
24	VASSEUR	Amandine	62
25	MASSE	Frédéric	63
26	DESCAMPS	Caigera	64
27	BARLOY	Alexandre	65
28	SINANG	Hélène	66
29	FAVA	Andre	67
30	MIOU	Marjolaine	68
31	ROUSSEAU	Daniel	69
32	DENYS	Anne-Charlotte	70
33	SZYMANSKI	Anthony	71
34	MILOT	Rosella	72
35	SKIBINSKI	Michel	73
36	POUGET	Ingrid	74
37	DURETTE	Philippe	75
38	GAVELLE	Joselyne	76

Section départementale OISE	
N°	Nom
1	GATEAU Jean-Marc
2	ROGEZ Véronique
3	NORMAND Philippe
4	DESCAMPS Sylvie
5	ROGEZ Bernard
6	MICHELET Monique
7	LALO Laurent
8	BENVAGOUB Karima
9	BIGORNE Daniel
10	REMINIAC Marilyne
11	DJAIZ Xavier
12	SOHYER Carole
13	DECAEN Christophe
14	BULANT Béatrice
15	GRUNY Hervé
16	TINCHON Christelle
17	FERNANDES Augusto
18	SEBIRE Anne
19	MONAQUE Marc
20	BARDET Nathalie
21	REVERDY Gérard
22	A DENIS Elsa
23	DESCAMPS Pierre
24	VERMONT Morgane
25	HATCHUEL Alexandre

Section départementale PAS-DE-CALAIS	
N°	Nom
1	EVRRARD José
2	LOIR Véronique
3	MARQUIS Corentin
4	COPIN Cindy
5	HANCART Paul Henri
6	MATTON Charlotte
7	DI MORA Jacques
8	KUBIAK Aline
9	MUOCHON Jean
10	ROUSSEL Fabienne
11	EYZOP Michel
12	CRAPOULET Annelise
13	BAILLEUL Jean-Michel
14	HAMOUIZ Christelle
15	MULLIER Jean-Luc
16	VERDURE Marie-Yvonne
17	DELEUS Didier
18	BOIDIN Emilie
19	CAFLERS Vincent
20	BOURSIER Dominique
21	HOCART Sébastien
22	DURAND-BLAUWART Claudine
23	DUCATEZ Jean-Luc
24	BOCOUILLOON Nathalie
25	ANDREAU Jean-Michel
26	DEGOUVE Séverine
27	COSSART Philippe
28	GRUSON Geneviève
29	KOSMALA Gontrand
30	JACQUOT Patricia
31	JEAMBLU David
32	MARCONI Valérie
33	BERNAUX Jean-Claude
34	LAGACHE Thérèse
35	NEVEJANS Théo
36	DELESTIENNE Chantal
37	COPIN Michel
38	VASSEUR Magalie
39	FOLCKE Frédéric
40	BOULANT Sylvie
41	DUFOUR Jérémy
42	THUILLIER Cécilia
43	CARON Jean-Pierre
44	LELEU Ariette

Section départementale SOMME	
N°	Nom
1	DELICOURT BOIDIN Veronique
2	DOUAY Claude
3	GATEAU Manon
4	DELOISON David
5	DE GETTERE Josephine
6	LAHAYE David
7	BELLEBOUCHE Stéphanie
8	GONIAK Michel
9	VERMONT Pascale
10	ROUL Daniel
11	DJAIZ Anne-Marie
12	DESCAMPS Philippe
13	CABOT Louise
14	MALTER Alexandre
15	SCHASTE Anna
16	VERMONT Thierry
17	PICARD-DERUYTTER Odette
18	LEVY Raymond

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au premier tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

NORD-PAS-DE-CALAIS

Panneau d'affichage n°2 – LUTTE OUVRIÈRE - FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

Candidat tête de liste : Eric PECQUEUR

Section départementale AISNE		
N°	Nom	Prénom
1	ZANDITENAS	Anne
2	PERNELLE	Jean-Loup
3	VOISIN	Laëtitia
4	LEVERT	Colin
5	PIENNE	Alexandra
6	DUFOUR	Cédric
7	LEDoux	Claire
8	CHOUFA	Abdel-Nour
9	COMPANT	Karine
10	GARCIA	Francis
11	ALLOT	Catherine
12	KMIECINSKI	Damien
13	GERET	Sylvie
14	DELVO	Pascal
15	QUIN	Françoise
16	MORGAND	Simon
17	HERMELINE	Annie

Section départementale NORD		
N°	Nom	Prénom
1	WEISSHAUPT	Edith
2	PECQUEUR	Eric
3	BAUDRIN	Nicole
4	LANGLET	Pierre
5	ABDELLAOUI	Fatima
6	LEROY	Jean-Christophe
7	RONDEAUX	Marie-Claude
8	CHARLON	Christophe
9	BOUREL	Laure
10	MARINGHEM	Jean-Luc
11	MOUCHOUX	Maryline
12	TEHAMI	Samy
13	DEBARRE	Françoise
14	DUBOIS	Luc
15	DESTRAYAUD	Sandrine
16	VARGIU	Bruno
17	TOILLON	Renée
18	ESMANS	Maril
19	PORQUET	Caroline
20	AURAY	Alexandre
21	DELAHAYE	Sandrine
22	BOUCOT	Jacky
23	ROUGEE	Pascale
24	LAPIERRE	Xavier
25	FORMIGO	Maria
26	MONTMORY	Bruno
27	DEFLANDRE	Auréli
28	LEHRAUPT	Laurent
29	POLLET	Stéphanie
30	GODIN	Patrick
31	COLLINET	Corentine
32	GENEVRIEZ	Kévin
33	GUENNOU	Monique
34	MOZDZIERZ	Dimitri
35	DUR	Ingrid
36	GAGEUS	François
37	BOURLET	Cécile
38	BETHOUART	Damien
39		
40		
41		
42		
43		
44		
45		
46		
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58		
59		
60		
61		
62		
63		
64		
65		
66		
67		
68		
69		
70		
71		
72		
73		
74		
75		
76		

Section départementale OISE		
N°	Nom	Prénom
1	SPIRKO	Roland
2	POTCHTOVIK	Renée
3	ISKIN	Jean-Marc
4	DINGIVAL	Agnès
5	DENIS	Xavier
6	BECHERINI	Hélène
7	OLAGNIER	Roman
8	PAMART	Boris
9	FRUITIER	Jean-Philippe
10	FALVILLE	Heidi
11	VATINEL	Franck
12	LION	Beatrice
13	VITOUX	Guy
14	KUBERA	Marie-Thérèse
15	JOBERT	Carole
16	MEUBLAT	Valérie
17	LORETI	Raynald
18	LESEUR	Leone
19	TRISANCE	Gérard
20	VILALTE	Virginie
21	MAURICE	Pascal
22	BRUN	Laurette
23	LEMAREQUIER	Maxime
24	GUILLEMANT	Sonia
25	AROUMOUGAM	Rajesh

Section départementale PAS-DE-CALAIS		
N°	Nom	Prénom
1	SCHAEENAERTS	Régis
2	MILLOT	Françoise
3	LALOUC	Geoffrey
4	BERTHOUD	Marie
5	DARRAS	Michel
6	GAI	Dominique
7	BELHADJ	Abomajid
8	DEFLANDRE	Anne-Marie
9	LALOUC	Grégory
10	LESIEUR	Mane
11	MACQUET	Patrick
12	VAHE	Céline
13	BERNARD	Eric
14	PELTE	Beatrice
15	LORENTE	Jean
16	BENTKOWSKI	Barbara
17	WALLARD	Jean-Paul
18	VERMEULEN	Annie
19	TRIQUET	Eric
20	HUBERT	Nathalie
21	ROBASZKIEWICZ	Eric
22	CARTON	Cathy
23	TOMCZAK	Michel
24	HUGOT	Marie-Noëlle
25	CARRAUD	Olivier
26	CHEVALIER	Marie-Laure
27	GERIN	Jérôme
28	LEGRAND	Valérie
29	DEFLANDRE	Claude
30	SAMOY	Corinne
31	LETREN	Didier
32	COULON	Sabine
33	ROZKVAS	Laurent
34	CRETON	Ludvine
35	MORTEL	Christophe
36	HAMY	Renée
37	DUBIEZ	Benjamin
38	PESIN	Mélanie
39	HERICOURT	Dominique
40	NOWACKI	Hélène
41	LUCAS	Laurent
42	MORETTI	Sylvie
43	BOUYERDEN	Omar
44	DUQUENNE	Marie-Danièle

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au premier tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint



Nicolas VENTRE

Panneau d'affichage n°3 - UNE REGION QUI VOUS PROTEGE AVEC SEBASTIEN CHENU

Candidat tête de liste : Sébastien CHENU

Section départementale AISNE		
N°	Nom	Prénom
1	TORRE	Philippe
2	FLAMANT	Sarah
3	HANSEN-CATTA	Paul-Henry
4	CHEVET	Mireille
5	DRAGON	Nicolas
6	MANABLE	Carole
7	BERTIN	Nicolas
8	THONNON	Valérie
9	DEGUIN-DAWSON	Fredy
10	DEKKERS	Isabelle
11	UZZAN	Gilles
12	WATREMEZ	Christine
13	ANETTE	Sébastien
14	FIAN	Brigitte
15	REYI	Alain
16	PARANT	Christelle
17	DUMAND	Romain

Section départementale NORD		
N°	Nom	Prénom
1	CHENU	Hugo
2	DELANNOY	Yvette
3	EYMERY	Philippe
4	DISDIER	Mélanie
5	DESCAMPS	Carlos
6	BARA	Laurence
7	BERTIN	Perrick
8	ANDRIS	Régine
9	NAVE	Adrien
10	FENAIN	Virginie
11	DUFOSSET	Alexandre
12	PLANCHE	Patricia
13	DE RIGNE	Arnaud
14	LANDRU	Christine
15	BONNIN	Jean-Claude
16	CANNIE	Claudine
17	FLORQUIN	Guillaume
18	LECLERC	Anne-Sophie
19	MOULIN	Maxime
20	SAHRAOUI	Rachida
21	DOLLE	Benoit
22	VARLET	Anais
23	LAMBILLIOTTE	Philippe
24	PLAQUEET	Chantal
25	OMIETANSKI	Thomas
26	BLAIN	Marie-Chantal
27	DEBUCQUET	Edouard
28	VERBECKE	Angélique
29	CASTELAIN	Eric
30	BOJANEK	Chantal
31	DUPONT	Pierre
32	HOORENS	Anais
33	FRANCOIS	Thibaut
34	CAUDRELIER	Laurence
35	LE GALLAIS	Teddy
36	VALENTIN	Océane
37	CATTELIN DENU	Eric
38	D'HONT	Mélanie
39	VAN LEEUWEN	Hugo
40	WATTEBLED	Yvette
41	QUINET	Gérard
42	PUISSANT	Lola
43	POTELLE	Maxime
44	GAUDA	Valérie
45	MARCHIO	Matthieu
46	BLEUSE	Michelle
47	HALLUIN	Thomas
48	FAUCON	Nathalie
49	QUELL	Jean-Claude
50	LECLERCQ	Carole
51	SOYEZ	Jean-François
52	PEPIN	Catherine
53	DELHAYE	Valentin
54	PHILIPPEAU	Danièle
55	LEFEVRE	Sébastien
56	CUVELIER	Pierrette
57	DESWEEMER	Mathias
58	HERLIN	Claudine
59	BRICHE	Tanguy
60	TALPAERT	Valérie
61	CLERY	Pascal
62	LEROY	Hélène
63	BOVE	Jean-Claude
64	LECOLIER	Laura
65	RAVEZ	Frédéric
66	DELLEVE	Coralie
67	NISOL	Pierre
68	DELFOSE	Nadège
69	VERET	Patrick
70	WATTIEZ	Jessica
71	WATREMEZ	Pierre-Antoine
72	COURBEZ	Marie-Paule
73	DELOGE	Franck
74	DELAITRE	Daisy
75	MERLIN	Marc
76	SEGHERS	Christine

Section départementale OISE		
N°	Nom	Prénom
1	HAVEZ	Audrey
2	GUINOT	Michel
3	MARAI-BEUIL	Claire
4	SOUFFLET	Jean-Louis
5	GARAULT	Joëlle
6	BRANCHE	Jean-Marc
7	LAMZOUJI	Myriam
8	ROSSIGNOL	Reynald
9	TROSZCZYNSKI	Myriane
10	SABATOU	Alexandre
11	COUPEY	Florence
12	GEOFFROY	Julien
13	GUAY	Ana
14	FOUCHARD	André
15	JORAND	Nathalie
16	ADOUX	Jean-Jacques
17	BALCERSKI	Vanessa
18	HOLDERBAUM	Julien
19	PICARD	Caroline
20	FIQUET	Gregory
21	ROUZIC	Valérie
22	AUBIGNY	Alain
23	CORDOVA ARBULU	Brunella
24	MANSON	Stéphane
25	MARCHAND	Christelle

Section départementale PAS-DE-CALAIS		
N°	Nom	Prénom
1	SZCZUREK	Christopher
2	ENGRAND	Christophe
3	BILDE	Bruno
4	OMMART	Emilie
5	HEUSELE	Alban
6	DURIEZ	Marie-Christine
7	BRICE	Laurent
8	CASIER	Odile
9	CLAVET	Bruno
10	FATNA	Huguette
11	MAESELE	Alexandre
12	MELONI	Caroline
13	GOLLIOT	Antoine
14	CAUDRON	Agnès
15	BIRMANN	Vincent
16	PONTHIEU	Brigitte
17	FASQUELLE	Cédric
18	DUPAS	Marie-Annick
19	DASSONVILLE	Laurent
20	HOULAIN	Myriane
21	LAUTEM	Thomas
22	TROLIN	Lise
23	MONPEU	Louis
24	DELEFOSSE	Marine
25	LEROY	Jérôme
26	CHABERSKI	Charlotte
27	ANTOCHEWICZ	Jérôme
28	GERONNEZ	Evelyne
29	PODEVIN	Pierre-Antoine
30	PLUCHART	Joëlle
31	DHAYNAUT	Maxence
32	TAHON	Mélanie
33	KARAS	Sébastien
34	DUYME	Christiane
35	DUCROUX	Thierry
36	LEDOUX	Anne
37	GUISGAND	Eric
38	COQUELLE	Dorlane
39	TREPCZYNSKI	Fabrice
40	PRUD'HOMME	Sandrine
41	BROUTIN	Jérôme
42	DEVOYE	Etiennette
43	DELESTIENNE	Jimmy
44	TOURBIER	Laurie

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au premier tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général adjoint

Nicolas VAILLANT

Panneau d'affichage n°4 – POUR LE CLIMAT, POUR L'EMPLOI AVEC KARIMA DELLI, UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES

Candidat tête de liste : Karima DELLI

Section départementale AISNE		
N°	Nom	Prénom
1	LAYER	Marie-Ange
2	HENNEQUIN	Thomas
3	FOURNIE-TURQUIN	Brigitte
4	PARENT	Christophe
5	COMPIN DUBUS	Marie-Laure
6	FENARDJI	Omar
7	LEFEVRE	Marie-Françoise
8	LEJEUNE	Jérémy
9	FORMAL	Pauline
10	GERTENOT	Daniel
11	LAMBERT MALAIZÉ	Isabelle
12	BIZEAU	Stéphane
13	DEVAUX	Ginette
14	LEGRIS	William
15	FRUCHART	Catherine
16	GIERENS	Eric
17	VARLET	Caroline

Section départementale NORD		
N°	Nom	Prénom
1	POIX	Julien
2	DELLI	Karima
3	SAINT-HUILE	Benjamin
4	DHALLUIN	Héloïse
5	BROHARD	Yannick
6	GROUCHET	Margaux
7	BEYAERT	Marital
8	UYLSTEKER	Katy
9	BRUN	Cédric
10	GOMBERT	Sandrine
11	TIRMARCHE	Benoit
12	KRICH-BERNARD	Sarah
13	LUCAS	Benjamin
14	DE TEMMERMAN	Jennifer
15	PEN	Loïc
16	DUPONT-CUNIN	Françoise
17	BALY	Stéphane
18	HARDY	Hélène
19	MENARD	Baptiste
20	BELKALA	Najate
21	WEKSTEEN	David
22	CATHELAIN	Claire
23	RYCKELYNCK	Jean-Paul
24	SANTHUNE	Myriam
25	GALLAND	Frédéric
26	VARLET	Virginie
27	LOPES	Paulo-Serge
28	TROADEC	Luce
29	FAUCON	Laurent
30	DEHOUX	Christine
31	DELVAUX	Jérôme
32	BERNARD	Nathalie
33	MATUSZEWSKI	Jérôme
34	PEREIRA	Célia
35	VANHERSECKER	Christophe
36	CASSELLI	Delphine
37	PIETTE	Thomas
38	SAINT-GUILY	Elisabeth
39	LE COQ	Aurélien
40	NICOLAS	Julie
41	FLOCH	Josseran
42	BECART	Béatrice
43	MERVILLE	Romain
44	PULLIAT	Alexandra
45	QUESTE	Hugues
46	AUGUSTE	Claudine
47	SIDHOUT	Nassim
48	LAURENT	Christine
49	FONTAINE	Caspard
50	CAU	Camille
51	BERLEMONT	Cédric
52	DEL'TOMBE	Jacqueline
53	GEORGES	Hugo
54	OKIEMY	Evisst-Kouva
55	FOURNIER	Lucas
56	VIDAL-SAGNIER	Odile
57	VANDAMME	Hugo
58	JOLIET	Béverly
59	WALET	Thomas
60	PRINGUEZ	Valérie
61	KOLEBACKI	Patrick
62	HOORNAERT	Pascal
63	VINCENT	Alain
64	PINSON	Agnès
65	HARQUET	Philippe
66	CIUPA	Betty
67	KERIFA	Aïssa
68	VANLERBERGHE	Pascal
69	BENHAMIDA	Kenzo
70	DUJOURANT	Emilie
71	LEGERCQ	Jean-Christophe
72	KARAOUZENE	Iman
73	CHÉREAU	Frédéric
74	NOULETTE	Jessica
75	BERNALICIS	Ugo
76	CAU	Myriam

Section départementale OISE		
N°	Nom	Prénom
1	OUIZILLE	Alexandre
2	SECK	Marianne
3	METTAI	Gilles
4	LUNDY	Roxane
5	VILLEMAIN	Jean-Claude
6	LEHNER	Sophie
7	JUMEAUCOURT	Pierre-Marie
8	LONGUET	Jessica
9	CORNUT	Sylvain
10	BOVERY	Evelyne
11	EL FARISSI	Amar
12	BAECKELANDT	Josiane
13	RABINEAU	Sébastien
14	LOUFOUA	Hormelia
15	JEANNEROT	Michel
16	TIRON	Christelle
17	FRADT	Guy
18	ROSSIGNOL	Laurence
19	BOSINO	Jean-Pierre
20	CLINCKEMAILLIE	Dominique
21	TRAHAOUI	Rachid
22	COQUERIE	Sandrine
23	DUMOULIN	Florian
24	LEJEUNE	Beatrice
25	BROCHOT	Thierry

Section départementale PAS-DE-CALAIS		
N°	Nom	Prénom
1	MARCELLAK	Serge
2	TONDELLIER	Marine
3	BAUDE	Bernard
4	CLOEZ	Eloïde
5	COUSIN	Alexandre
6	SADOUNE	Samia
7	RICHARD	Nicolas
8	KEBBAS	Lynda
9	LAGACHE	Audrey
10	DELPLACE	Audrey
11	MARGUERITE-GARIN	Bastien
12	LAAL	Samira
13	LANNON	Jean-Philippe
14	GORI	Giésle
15	DÉTOURNÉ	Antoine
16	VANWALSCHAPPEL	Virginie
17	FOUQIR	Jamel
18	BRICHE	Christine
19	KEMEL	Philippe
20	VINCENT	Naceira
21	VANDERHAEGHE	Arnaud
22	ROCHE	Hélène
23	LAUBY	Teddy
24	PACQUES BAUDELET	Cindy
25	MEHAIGNERY	Charly
26	CIESLAK	Jocelyne
27	LECAILLE	Julien
28	HENNEBEL	Emilie
29	ROUSSEL	Simon
30	LENTO	Mario-Charlotte
31	DANEL	Laurent
32	GALLEGO	Natacha
33	LAPLATINE	Guy
34	LEMETTRE MAKHLOUFI	Delphine
35	BAVAY	Alain
36	MARTIN	Jocelyne
37	THOREL	Bruno
38	LECAT	Céline
39	COULOMBEL	Thierry
40	BODELOT CAPRON	Arienne
41	MOUSSALLY	Jean-Pierre
42	GENISSON	Catherine
43	LEMPENS	Alain
44	BEDNARSKA	Tatiana

Section départementale SOMME		
N°	Nom	Prénom
1	IQUIGNON	Catherine
2	HUTIN	Thomas
3	HAMDANE	Zahra
4	ALAN	Arthur
5	HEREN	Elodie
6	SAINTE-ANDRÉ	Stéphane
7	HECQUET	Maryline
8	HERTOU	Christophe
9	BECKER	Evelyne
10	DELAMOTTE	Romain
11	FRICOURT	Delphine
12	AUBREE	Pascal
13	TERCHANI	Savva
14	BAQUET	Genvais
15	CHAUVIN-DEGENNE	Vanessa
16	CARDOT	Nicolas
17	BARBIER	Christine
18	DECAIGNY	Philippe

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au premier tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint



Nicolas JUMENTRE

Panneau d'affichage n°5 – SE BATTRE POUR VOUS !

Candidat tête de liste : Xavier BERTRAND

Section départementale AISNE	
N°	Nom Prénom
1	BERTRAND Xavier
2	TITTELET Isabelle
3	COULON Christophe
4	VANNOBEL Bernadette
5	MOYSE Dominique
6	LOBOURSE Elisabeth
7	ENGRAND DUBRY Olivier
8	JANIER Nelly
9	DELHAYE Eric
10	MACAREZ Frédérique
11	DONNAY Eric
12	BERSON Marie-Claire
13	MUZART Hervé
14	GILQUIN Jade
15	CREMONT Alain
17	LEFEVRE Antoine

Section départementale NORD	
N°	Nom Prénom
1	RIGAUD Laurent
2	SIX Valérie
3	HUYGHE Sébastien
4	LESNE Marie-Sophie
5	DEGAGNY Arnaud
6	ROBINHOA Nathalie
7	DHERSIN Franck
8	DUCRET Stéphanie
9	CASTIGLIONE Salvatore
10	BARISEAU Florence
11	MOTTE Frédéric
12	DELEBARRE Christine
13	DEBAR Guillaume
14	LEMYTTE-BAVAY Marie-Claude
15	CABAYE Maxime
16	COLSON Aurèle
17	GONSSE Franck
18	GONDY Elisabeth
19	CAMBIER Guislain
20	TEINTENIER Véronique
21	GERARD Bernard
22	LEFORTRIE Christine
23	SIMEON Serge
24	BOISSEAU Anne-Sophie
25	MICHALAK Jean-Michel
26	PONCHAUX Danièle
27	FOUTRY Luc
28	BRUNET Sylvaine
29	BATAILLE Jean-Pierre
30	BOURGHELLE-KOS Nadège
31	LEFEBVRE Frédéric
32	HERIZI Samira
33	DURAND Eric
34	LUBREZ Caroline
35	TEMPREMANT Grégory
36	VARET Edith
37	ROHART Ludovic
38	DORCHIES Mady
39	SILLANI Antoine
40	TASZAREK Anne-Sophie
41	HUTCHINSON Yvan
42	BAZAN Laure
43	FONTAINE Marie-Paul
44	CARLIER Maryse
45	NIHOUX Frédéric
46	BECQWORT VANDEWEGHE Benoît
47	WASCAT Bénédicte
48	CREPEL Thomas
49	FABRE Pauline
50	DUBAR Adrien
51	DI PARDO Emilie
52	DUPUIS Johan
53	DREMAUX Jean
54	FENAIN Marylise
55	DENOUD Eric
56	COOLEN Marie
57	MARLE Pierre
58	LECCOQ LEDIEU France
59	JOVENIAUX Didier
60	GRISLAIN GRASER Elodie
61	DEVOS Frédéric
62	CASADO Hélène
63	BADIDI Antoine
64	JOSEPH Dorianne
65	DUMONT Christian
66	GOBINET Kathia
67	MAILLOT Maxence
68	DEPREZ Marie-Josée
69	DI VITA Salvatore
70	DRUESNES Danièle
71	DE MATOS Steeve
72	PECHEUR Thérèse
73	FIGOUREUX André
74	PIERARD Isabelle
75	DECOOL Jean-Pierre
76	LETARD Valérie

Section départementale OISE	
N°	Nom Prénom
1	MARTIN Manon
2	COURTIAL Edouard
3	FONTAINE-BARBIER Anne-Sophie
4	LECA Daniel
5	SHERBANE Charnez
6	HARLE D'OPHOVE Guy
7	LEBAS Nathalie
8	CAUWEL Jean
9	MIQUEL Martine
10	DESHAYES François
11	MASSAU Fatima
12	PYPE Denis
13	LAMARQUE Emmanuelle
14	LUZI Fulvio
15	PETRZLIAN Helena
16	BERNARD Philippe
17	ZRARI Badia
18	BARBIER Charles-Edouard
19	PAMART Anais
20	DOUCET Didier
21	MAGNIER Marie-Christine
22	ESTIENNE Jean-Pierre
23	GRAND Sidonie
24	EL AYATE Mohamed
25	VALENTE LE HIR Sylvie

Section départementale PAS-DE-CALAIS	
N°	Nom Prénom
1	BOUCHART Natacha
2	LETURQUE Frédéric
3	GACQUERRE Anel
4	RAPIN Jean-François
5	JULIEN-PEUVON Paulette
6	DECOSTER François
7	FAGOT Fausine
8	FASQUELLE Daniel
9	DELAIRE Marie-Noëlle
10	TACCOEN Jean-Michel
11	BEGALSKI Valérie
12	JOMBART Simon
13	GHEERBRANT Nathalie
14	TETARD Ghislain
15	DHIFALLAH Mabrouka
16	ELAZOUZI Hakim
17	DUCLOY Michèle
18	BEAUCHAMPS Philippe
19	DUMONT-DESEIGNE Veronique
20	AGIUS Emmanuel
21	MERLIER-LEQUETTE Sophie
22	JOUVENEL Anthony
23	FINEZ Sabine
24	PLANQUE Olivier
25	DESFONTAINES Cécily
26	GIBSON Pierre-Emmanuel
27	FOURNIER Catherine
28	CARON Philippe
29	PROUVOT Laurence
30	GENELLE André
31	CHARPENTIER Laurence
32	CAPRON Nicolas
33	LAMBERT Clémence
34	HURLUS Jacques
35	GIRARD Christiane
36	BERRIER Philibert
37	DELOME Valérie
38	DUCROCCQ Pierre
39	DOCOLOIS Loselyne
40	DELANNOY Julien
41	LUSSIGNOL Liliane
42	HAMY Michel
43	HENNERON Françoise
44	SEROUX Michel

Section départementale SOMME	
N°	Nom Prénom
1	FOURE Brigitte
2	MAQUET Emmanuel
3	PINON Anne
4	DEMARTHE Pascal
5	POUPART Patricia
6	BUTTEL Yves
7	FAGOT Maryse
8	LORIC Jean-Christophe
9	JOLY Claire
10	MULOT Jean-Paul
11	LHOMME Brigitte
12	DOMISE Martin
13	PION Alice
14	SALHI Said
15	CLECH Veronique
16	MORIN Loïc
17	THIEBAUT Bénédicte
18	CARON Aurélien

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au premier tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Nicolas VALENTE

Panneau d'affichage n°6 – FACE A L'INEFFICACITE DE L'ETAT, UNE SEULE SOLUTION : UNE FRANCE FEDERALE I

Candidat tête de liste : Alexandre AUDRIC

Section départementale AISNE	
N°	Nom
1	LEHEMBRE Pierre
2	DESMAILLIEZ Alban
3	LABRAOUI Michel
4	LEMAIRE Aurore
5	BREARD Jérôme
6	BERNARD Karine
7	LEMAIRE Bastien
8	BEDU Olivia
9	HUGE Johan
10	DUBOIS Laurence
11	BELHACHEMI Mourad
12	MARQUANT Brigitte
13	QUENOY André
14	DURTOT Stéphanie
15	TOMASI Pascal
16	LAUER Clémentine
17	VILTART Jean

Section départementale NORD	
N°	Nom
1	LEHEMBRE Pierre
2	DESMAILLIEZ Alban
3	LABRAOUI Michel
4	LEMAIRE Aurore
5	BREARD Jérôme
6	BERNARD Karine
7	LEMAIRE Bastien
8	BEDU Olivia
9	HUGE Johan
10	DUBOIS Laurence
11	BELHACHEMI Mourad
12	MARQUANT Brigitte
13	QUENOY André
14	DURTOT Stéphanie
15	TOMASI Pascal
16	LAUER Clémentine
17	VILTART Jean
18	CUVELIER Léo
19	SIMON Pierre-Marie
20	BERNARD Corinne
21	NONNEZ Thomas
22	DUPONT Noémie
23	MOUTON Robin
24	LARUE Anne
25	GAUTRIN Ludovic
26	THOOF Marton
27	FAVRE Camille
28	BIZET Marie
29	VILANGANI Kilian
30	DE KERMEL Sophie
31	LEMAN Jean-François
32	CHERIK Priscilla
33	AMOURSKY Cyrille
34	WART Ambrine
35	RAMSDEN Thomas
36	GUBEL Brigitte
37	HAUSER Stephan
38	SCIASCIA Justine
39	RUNDSTADLER Alex
40	BOUCHIKHI Leïla
41	DOLBERA Nino
42	GALLUON Clémentine
43	VANDEPITTE Florent
44	ROUSSEL Florence
45	COUPLLET Alexandre
46	ACQUETTE Lucie
47	DUCATEZ Vincent
48	CAREMALIX Kathleen
49	JULIENNE Anthony
50	PIERRE Joanne
51	CERVEAUX Anthyme
52	DEVIENE Elise
53	LEGRAND Frédéric
54	STORM Ludvine
55	VASSEUR Romain
56	DEVIENE Chloé
57	MOUTON Grégoire
58	CARRARO Léa
59	COQUEL Thomas
60	TERRIER Laura
61	JANSEN Valentin
62	CETANI Leïla
63	GOSSART Jérôme
64	DEHAENE Christelle
65	SAUVAGE Jean-Baptiste
66	LEDUC Corentine
67	MENU Julien
68	MASARIA Liberata
69	OLLIVIER Hugo
70	PARSY Véronique
71	DELALEAU Rémi
72	RIGLER Véronique
73	CLEMENTE Enzo
74	SOKOLOWSKI Jessica
75	DEL PRATO Jean-Noël
76	VINOT Catherine

Section départementale OISE	
N°	Nom
1	TINOMANO Yveta
2	HAMELIN Ludovic
3	VERJAT Nathalie
4	DE SUTTER Alexandre
5	GILLES Florence
6	DEVLEESSCHAUWER Gilles
7	MOREAU Fabienne
8	DEJOUX Alain
9	PINEAU Sonia
10	LAZORAK François
11	LACROIX Emmanuelle
12	BELKHALA Mehdi
13	PIVIN Caroline
14	ROBERT Steve
15	DEBARRE Elodie
16	DENOYELLE Quentin
17	DE SUTTER Mireille
18	BURG Valentin
19	HUZET Céline
20	NAJMARK Nathan
21	PIRAS Fabienne
22	INAYET Maxence
23	LEGRAND Monique
24	TAVERNIER Joachim
25	PIERRU Nathaïe

Section départementale PAS-DE-CALAIS	
N°	Nom
1	ALEXANDRE Audric
2	NAYET Pauline
3	QUILICO Ugo
4	KOPKA Magalie
5	RENIER Terry
6	BINAISSE Danielle
7	GARCIA Angel
8	SUSAN Christèle
9	HONDEMARCK Pierre
10	KARROWY Sylvie
11	GENDRON Cyril
12	LE MALICOT Agathe
13	MERCIER Matthieu
14	ALEXANDRE Laura
15	VINCENT Yves
16	PIDOUX Angélique
17	RODRIGUES Bruno
18	BRASME Anne-Cécile
19	GARCIA Alain
20	RENIER Christine
21	CARRARO Stéphane
22	DELLACOURT Fanny
23	PIDOUX André
24	RENIER Maggy
25	GENEAU Léo-Paul
26	JULIENNE Laurie
27	FRANCOIS Valentin
28	SUSAN Céline
29	DHINAUT Joel
30	DEVLEESSCHAUWER Marie-Françoise
31	RENIER Bernard
32	BEAUMONT Fabienne
33	GAMAND Hugues
34	CAZIN Christèle
35	DEVIGNE Hugo
36	CROMBEZ Rose-Marie
37	BROCAIL David
38	CLIPET Marie-Françoise
39	GAMBIER Thomas
40	FAVOT Johana
41	BINAISSE Eugène
42	DELAUNEY Jeanine
43	DELFORGE Pierre
44	GUESDON Marie-Thérèse

Section départementale SOMME	
N°	Nom
1	MAZUEL Philippe
2	LOTTIN Fabienne
3	BRONDEL Vincent
4	MOREL Julie
5	BELHACHEMI Hakim
6	HAMMEL Bernadette
7	CAHILL Daniel
8	BELHACHEMI Ghania
9	RADENNE Frédéric
10	SANDT Mélanie
11	LACOCHE Léon
12	KOBSCH Pauline
13	DELOUBRIERE Thomas
14	DEVISME Lauriane
15	TOUZALIN Félix
16	KOBSCH Pascaline
17	MONGIN David
18	CARETTE Micheline

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au premier tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Panneau d'affichage n°7 – HAUTS-DE FRANCE UNIS

Candidat tête de liste : Laurent PIE TRASZEWSKI

Section départementale AISNE	
N°	Nom
1	LIEVIN
2	CLEMENT
3	CHARROL
4	DE SCHONEN
5	GRONDE
6	IVANOWSKI
7	ISAVELLI
8	POTTIER
9	GERME
10	DELAHAYE
11	BIONNE
12	HIRION
13	THELLER
14	PILLOY
15	SEN
16	MONCHICOURT-BOUCHART
17	DELAITTE

Section départementale NORD	
N°	Nom
1	PIETRASZEWSKI
2	GOSSELET-CAMBRAI
3	GRISSET
4	BRESSIER
5	DELEPAUL
6	SILLEBOUT
7	BLOMME
8	DUHAMEL
9	DI POMPEO
10	HOCCKEY
11	HOURON
12	DUPUY
13	LACOSTE
14	HERBAUT
15	LOVEZ
16	ALEXANDRE
17	DEROSSART
18	CARPENTIER-ROOHTAER
19	PIERSON FAUCHEUR
20	GOULOIS
21	DELAITTE
22	NIKULA-ALEXANDRE
23	BLARINGHEM
24	WALLERAND
25	SHITTU
26	SAVIO
27	BROCHARD
28	ROMON
29	MINET
30	ROBACZEWSKI-VOINOT
31	CHIGRI
32	KOUDADJE
33	KARASIEWICZ
34	OSSON
35	LEROUGE
36	GENELLE-NONQUE
37	PLANQUART
38	ELBAZ

Section départementale OISE	
N°	Nom
1	BUREAU-BONNARD
2	BOURGEOIS
3	REYNAL
4	CARON
5	LEQUIVRE
6	KAYA
7	ALET
8	MATRON
9	GARNIER
10	GROICHE
11	MOREL
12	TOUPIOL
13	MARINO
14	KABOULOU LIKIBI
15	LOZANO
16	GOUFFIER
17	POUILLY
18	TILLY
19	GADROIS
20	LAFFITTE
21	GUYON (CROS)
22	JEGO
23	LANNES
24	BOIS
25	BOUR

Section départementale PAS-DE-CALAIS	
N°	Nom
1	DUPOND-MORETTI
2	DEPREZ-AUDEBERT
3	THERET
4	DESCHANEL (FREYDRICH)
5	POTIERE
6	QUILLON
7	GUILLY
8	MALIDAN
9	LOBRY
10	FONTAINE
11	LELU
12	RANGUELOVA
13	DURAND
14	RVET
15	GORILLOT
16	TICHOUX EP. LEFEBVRE
17	LENOIR
18	DUPONT
19	PRUVOST
20	TAMPERE
21	DELEMARLE
22	BOCAERT
23	ROSIG
24	KUMPS
25	BOLET
26	JEDRUSIAK
27	PEREZ
28	GLINATIS
29	LASALLE
30	LECOMTE
31	BOUJIN
32	THOMAS
33	MARLAOUJ
34	DEWEERT
35	DERNONCOURT
36	ROUSSEY
37	MEURILLON
38	SENAVE
39	PRUVOST
40	LELERCQ
41	VANGREVELYNGHE
42	THIERRY
43	DUVERGE
44	PANNIER-RUNACHER

Section départementale SOMME	
N°	Nom
1	LECLABART
2	DORDAIN
3	MAQUET
4	POILLY FOURDRINIER
5	ZACHAREWICZ
6	VANHECKE
7	VERDOUCQ
8	BRANLANT
9	PELLETIER
10	POURCHEZ-BEHAGUE
11	ANAYA
12	MAGNANI EP. LE ROUX
13	DECOTTIGNIE
14	COUSSEMENT
15	FOLLEAT
16	VIS
17	SUDRE
18	DELPIROU

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au premier tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Nicolas MAURE



Décision enregistrée sous le n° 057

**DECISION PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR SOCIO CULTUREL**

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille-Métropole,

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2014-102 du 4 février 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des animateurs de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours permettant l'accès aux corps des animateurs de la fonction publique hospitalière,

Vu la publication de la vacance de poste en date du 30 mars 2021,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Un concours sur titres avec épreuves pour le recrutement d'un animateur socio culturel est ouvert à l'EPISM Lille-Métropole en vue de pourvoir 1 poste vacant.

ARTICLE 2 :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au niveau IV et délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné ou d'une qualification reconnue comme équivalente par la commission d'équivalence.

ARTICLE 3 :

Le dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

1° Une demande d'admission à concourir;

2° Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

3° Copie des titres de formation et équivalences éventuelles et fiche d'inscription au Répertoire national des Certifications Professionnelles (RNCP);

4° Une photocopie d'une pièce d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5° Le cas échéant, une photocopie de l'état signalétique des services militaires;

doit être adressé, le cachet de la poste faisant foi, ou remis pour le 7 juin 2021 à Madame la Directrice de l'EPSM Lille-Métropole – DRHFC - BP 10 - 59487 Armentières Cedex.

ARTICLE 4:

Le concours externe sur titres comporte une épreuve d'admission comportant :

1° une analyse de la complétude du dossier :

- la possession du diplôme, titre de formation ou de l'attestation d'équivalence ;
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature ;

2° un entretien avec le jury. L'entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer des missions dévolues aux membres du corps (durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

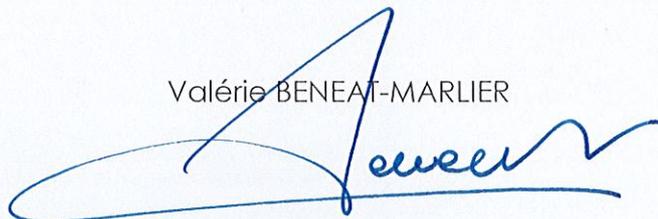
ARTICLE 5:

Cette décision d'ouverture de concours fera l'objet d'un affichage dans l'établissement, à l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de calais, ainsi qu'à la préfecture du département. Elle sera également publiée par voie électronique sur le site Internet de l'agence régionale de santé.

A Armentières, le 7 mai 2021

La Directrice

Valérie BENEAT-MARLIER



DELIBERATION N°2021-05-387

Conseil d'Administration de l'EPCC
Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing
Séance extraordinaire du 11 mai 2021

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le



ID : 059-200027324-20210511-2021_05_387-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE ECOLE SUPÉRIEURE D'ART DU NORD-PAS DE CALAIS / DUNKERQUE-TOURCOING

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2021

DELIBERATION N°2021-05-387

**OBJET : ADOPTION D'UNE LISTE DE CANDIDAT(E)S CLASSÉE ET ARGUMENTÉE / RECRUTEMENT D'UN(E)
DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)**

Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

Yves DURUFLÉ, Sylvie GUILLET, Martine KLEIN-HOLLEBEQUE, Séraphin SOUPIZET, Camille BARBET, Nathalie POISSON COGEZ, Pauline FLORENT, Fabienne CHANTELOUP, Jean BODART, Christophe DESBONNET, Edith VARET, Yann HAMEY, Pierre HARAMBURU

Membres du Conseil d'Administration excusés donnant mandat :

- Michel LALANDE à Pierre HARAMBURU
- Olivier DESCHUYTTER à Christophe DESBONNET

Personnes présentes ne participant pas aux votes :

Catherine CHOQUENET-GRAFTEAUX, Martial CHMIELINA-VERSCHAEVE, Guillaume CORROENNE, Halima MEDJAHEDI, Anne RIVOLLET, Isabelle COUZINIE, Patricia JANCZAK, Delphine RICHE, Sonia AGHBACHE, Carole GORISSE, Sylvie FERREY, Catherine RUFFIE, Bruno COOREN, Silvain VANOT

Nombre de membres au Conseil d'Administration : 20

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de membres donnant procuration : 2

DELIBERATION N°2021-05-387

Conseil d'Administration de l'EPCC
Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing
Séance extraordinaire du 11 mai 2021

Envoyé en préfecture le 11/05/2021
Reçu en préfecture le 11/05/2021
Affiché le 
ID : 059-200027324-20210511-2021_05_387-DE

Dans le cadre de la procédure de recrutement d'un(e) directeur(trice) général(e), conformément au calendrier fixé par délibération n° 2020-11-365 du 16 novembre 2020, le jury s'est tenu le 16 avril 2020 pour l'audition des 6 candidat(e)s présélectionné(e)s ;

Vous trouverez en pièce jointe, le procès verbal du jury de recrutement, proposant une liste de candidat(e)s classée et argumentée (*ce procès verbal est confidentiel, à destination stricte des membres du jury de recrutement et de leurs collaborateurs(trices) ainsi qu'aux membres du conseil d'administration et de leurs collaborateurs (trices)*) ;

Au vu du procès verbal du jury et conformément aux statuts de l'EPCC (article 12-1), il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le classement des candidat(es)s au poste de directeur(trice) général(e) comme suit :

1 / Monsieur Thierry HEYNEN,

2 / Monsieur Mathieu DUCOUDRAY,

3 / Madame Marie José GILBERT,

4 / Madame Tiphonie DRAGAUT LUPESCU PORTE,

5 / Monsieur Benoit BAVOUCSET,

6 / Madame Chiara PALERMO

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour ampliation, certifié conforme,
Le président du conseil d'administration,
Mr Yves DURUFLÉ



Certifié exécutoire par le président compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 11 mai 2021
- L'affichage : 11 mai 2021

DELIBERATION N°2021-05-388

Conseil d'Administration de l'EPCC

Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing

Séance extraordinaire du 11 mai 2021

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le



ID : 059-200027324-20210511-2021_05_388-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE ECOLE SUPÉRIEURE D'ART DU NORD-PAS DE CALAIS / DUNKERQUE-TOURCOING

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2021

DELIBERATION N°2021-05-388

OBJET : CONDITIONS D'EMPLOI EN CDD DE DROIT PUBLIC / POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

Yves DURUFLÉ, Sylvie GUILLET, Martine KLEIN-HOLLEBEQUE, Séraphin SOUPIZET, Camille BARBET, Nathalie POISSON COGEZ, Pauline FLORENT, Fabienne CHANTELOUP, Jean BODART, Christophe DESBONNET, Edith VARET, Yann HAMEY, Pierre HARAMBURU

Membres du Conseil d'Administration excusés donnant mandat :

- Michel LALANDE à Pierre HARAMBURU
- Olivier DESCHUYTTER à Christophe DESBONNET

Personnes présentes ne participant pas aux votes :

Catherine CHOQUENET-GRAFTEAUX, Martial CHMIELINA-VERSCHAEVE, Guillaume CORROENNE, Halima MEDJAHEDI, Anne RIVOLLET, Isabelle COUZINIE, Patricia JANCZAK, Delphine RICHE, Sonia AGHBACHE, Carole GORISSE, Sylvie FERREY, Catherine RUFFIE, Bruno COOREN, Silvain VANOT

Nombre de membres au Conseil d'Administration : 20

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de membres donnant procuration : 2

DELIBERATION N°2021-05-388

Conseil d'Administration de l'EPCC

Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing
Séance extraordinaire du 11 mai 2021

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le



ID : 059-200027324-20210511-2021_05_388-DE

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle, modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 et du décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 modifié par le décret n° 2007-788 du 10 mai 2007 ;

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1431-5 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts de l'ESA, et notamment son article 12 ;

Vu la délibération n° 2014-11-172 du 03 novembre 2014 créant l'emploi de directeur d'EPCC contractuel ;

Vu la vacance d'emploi de Directeur(trice) Général(e) de l'EPCC n°7709 (arrêté G2019-06-05 du 26 juin 2019) déclarée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord le 26 juin 2019, relancée par déclaration n°05919123130 le 16 décembre 2019 ;

Vu l'appel à candidatures largement diffusé ;

Vu la proposition d'une liste de candidat(e)s classée et argumentée, du jury de recrutement réuni le 16 avril 2021 ;

Vu la délibération n°2021-05-387 du 11 mai 2021, adoptant une liste de candidat(e)s et proposant en choix n°1 Monsieur Thierry HEYNEN,

Considérant les prétentions salariales de l'intéressé ;

DELIBERATION N°2021-05-388

Conseil d'Administration de l'EPCC

Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing

Séance extraordinaire du 11 mai 2021

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200027324-20210511-2021_05_388-DE

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver les conditions de contrat de droit public pour le poste de directeur général comme suit :
 - Durée du contrat égale à la durée du mandat : 5 ans renouvelable par période de trois ans, conformément à l'article 12-2 des statuts de l'ESA, à compter du 1er septembre 2021,
 - Temps de travail : Temps complet / 35 heures hebdomadaires,
 - Rémunération : 6282 € brut mensuel soit 75 384 € brut annuel.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

**Pour ampliation, certifié conforme,
Le président du conseil d'administration,
Mr Yves DURUFLÉ**



Certifié exécutoire par le président compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 11 mai 2021
- L'affichage : 11 mai 2021

**Arrêté portant agrément de l'association
« DUNKERQUE NATATION SAUVETAGE » en qualité de centre départemental
de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport
pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977 modifié relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de natation ;

Vu le décret n° 91-934 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " prévention et secours civiques de niveau 1 " ;

Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " premiers secours en équipe de niveau 1 " ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " premiers secours en équipe de niveau 2 " ;

Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'attestation délivrée le 3 septembre 2020 par le président du Centre National de Formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS) précisant que l'association Dunkerque Natation Sauveteur est affiliée à la FNMNS pour organiser des sessions de formation dans le domaine du secourisme et du sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté portant renouvellement de l'agrément du Centre de Formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport valable jusqu'au 12 janvier 2021 pour délivrer diverses unités d'enseignement ;

Vu la décision d'agrément de Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le littoral (SSA 2) n° 1803 A 02, délivrée le 6 mars 2018 par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises, valable jusqu'au 31 mars 2021 ;

Vu la décision d'agrément de Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le Littoral (SSA L) n° 1503 B 54, délivrée le 15 mars 2021 par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises, valable jusqu'au 31 mars 2024 ;

Vu la décision d'agrément de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) n° 1808 A 15, délivrée le 3 août 2018 par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises, valable jusqu'au 31 août 2021 ;

Vu la décision d'agrément de Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE 2) n° 1808 A 15, délivrée le 3 août 2018 par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises, valable jusqu'au 31 août 2021 ;

Vu la décision d'agrément de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) n° 1702 P 54, délivrée le 17 février 2021 par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises, valable jusqu'au 29 février 2024 ;

Vu la décision d'agrément de Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours (PAE FPS) n° 0101 B 54, délivrée le 6 décembre 2019 par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises, valable jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 2006 portant agrément des associations en vue de la préparation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2021 portant délégation de signature à M. Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet ;

Vu la demande d'agrément présentée par Mme la présidente de l'association « DUNKERQUE NATATION SAUVETAGE » en qualité de centre départemental de formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport ;

Sur proposition du directeur des Sécurités :

ARRETE

Article 1 : Un agrément est accordé à l'association « DUNKERQUE NATATION SAUVETAGE » en qualité de centre départemental de formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport pour délivrer les unités d'enseignements suivantes :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2)
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE FPSC) associée ou non à celle de pédagogie initiale et commune de formateur
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS) associée ou non à celle de pédagogie initiale et commune de formateur
- brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral (SSA L)

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté et peut être retiré en cas de non-respect des dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé

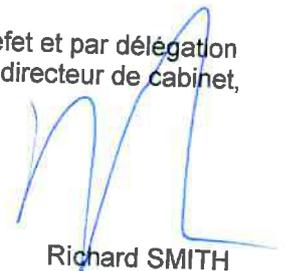
Article 3 : Toute modification apportée au dossier de demande devra être signalée au préfet.

Article 4 : En cas de non-respect des dispositions réglementaires, des conditions décrites dans le dossier présenté, ou sur constat d'insuffisances graves dans la mise en œuvre du présent agrément, celui-ci pourra être retiré immédiatement

Article 5 : le directeur des Sécurités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Lille, le 16 AVR. 2021

Pour le préfet et par délégation
Le directeur de cabinet,



Richard SMITH

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Bureau de la prévention des risques

**Arrêté portant renouvellement de l'agrément du Comité départemental de l'UFOLEP du Nord
pour les formations aux premiers secours**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 91-934 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2016 portant agrément de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2019 portant renouvellement de l'agrément du comité départemental UFOLEP du Nord ;

Vu la décision d'agrément de prévention et secours civiques de niveau 1 n° PSC1 – 0712 P 75 délivrée le 7 décembre 2020 par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises, valable jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu le certificat d'affiliation de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique Nord à l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique nationale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2021 portant délégation de signature à M. Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet ;

Vu la demande présentée par le président du comité départemental UFOLEP Nord ;

Sur proposition du directeur des Sécurités ;

ARRETE

Article 1 - L'agrément du Comité départemental du Nord de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique est renouvelé pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté en vue de délivrer l'unité d'enseignement suivante :

- prévention et secours civiques de niveau 1.

Article 2 : Sous réserve du renouvellement annuel de son affiliation à l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique nationale, l'agrément est accordé pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté et peut être retiré en cas de non-respect des dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé.

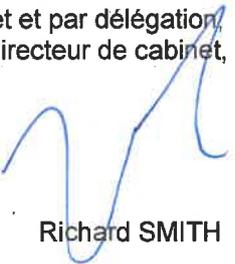
Article 3 : Toute modification apportée au dossier de demande devra être signalée au préfet.

Article 4 : En cas de non-respect des dispositions réglementaires, des conditions décrites dans le dossier présenté, ou sur constat d'insuffisances graves dans la mise en œuvre du présent agrément, celui-ci pourra être retiré immédiatement.

Article 5 : Le directeur des Sécurités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Lille, le 17 MAI 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet,



Richard SMITH

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
Mme Anne CORNET
Préfète déléguée pour la défense et la sécurité,
Secrétaire générale pour l'administration du ministère de l'intérieur
de la zone de défense et de sécurité Nord (délégation générale et ordonnancement secondaire)**

LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 93-377 du 18 mars 1993 modifié relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone de défense ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription

quadriennale ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 susvisé ;

Vu le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 modifié portant adaptation de la valeur en euro de certains montants exprimés en francs ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1339 du 07 décembre 2004 relatif à la déconcentration de la représentation de l'État devant les tribunaux administratifs dans des litiges nés de décisions prises par les préfets sous l'autorité desquels sont placés les secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2014-296 du 06 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 5 février 2020 nommant Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 8 janvier 2021 nommant M. Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 octobre 1995 relatif au concours apporté par le commandement militaire et les administrations civiles aux Préfets de zone en matière de défense de caractère non militaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2015 portant nomination de Mme Mélanie MUSA, attachée d'administration de l'État au SGAMI-Nord, en qualité de directrice adjointe à la direction de l'équipement et de la logistique et cheffe du bureau des affaires générales au SGAMI-Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 décembre 2015 portant nomination de M. Stéphane MORANT, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication en tant que directeur des systèmes d'information et de communication au SGAMI ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2017 portant mutation, nomination et détachement de Mme Voahangy JIMENEZ, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chargée de mission du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 juin 2019 portant mutation, nomination et détachement au SGAMI-Nord de M. Hubert-Alexandre ROY, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des ressources humaines ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 juillet 2019 portant affectation de Mme Emilie BAURIN, officier du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale au SGAMI-Nord sur un poste d'attachée principale d'administration de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2019 portant prise en charge par voie de détachement de M. Didier DUPONT, dans le corps des ingénieurs SIC, sur un poste de directeur adjoint à la direction des systèmes d'information et de communication au SGAMI-Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 août 2020 portant mobilité de M. Cédric DAMIENS, au SGAMI-Nord, en qualité de directeur de l'administration générale et des finances ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 février 2021 portant affectation en position de détachement de Madame Florence VANDENBERGHE, en tant que directrice de l'immobilier, cheffe des services techniques du ministère de l'intérieur au SGAMI-Nord, à compter du 15 février 2021 et jusqu'au 14 février 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2021 portant affectation de Mme Emmanuelle TOURTOIS, dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et d'outre-mer, en qualité de directrice des ressources humaines adjointe, à compter du 01 avril 2021 et jusqu'au 31 mars 2026 ;

Vu la décision ministérielle n° 29 551 GEND/DPMGN/SDGP/BPO du 9 juin 2020 affectant le général de brigade Gilles BOUSQUET sur le poste de secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur au SGAMI-Nord, de la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu la décision ministérielle n° 030 124 GEND/DPMGN/SDGP/BPO du 11 juin 2020 affectant le lieutenant-colonel Jean-Marie LE BRESTEC sur le poste de directeur de l'équipement et de la logistique au SGAMI-Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2014 portant affectation de M. Hervé BACLET au sein du SGAMI-Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu la délégation de gestion entre le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, et le préfet de région Nord-Pas-de-Calais, préfet du département du Nord pour le programme 161 « sécurité civile » ;

Vu la décision de nomination de M. Thierry SENGEZ, attaché principal d'administration de l'État, en qualité de chef du bureau des ressources humaines ;

Vu la décision de nomination de Mme Imen MASROUHI, attachée d'administration de l'état, en qualité de chef de bureau des rémunérations à la direction des ressources humaines ;

Vu la décision de nomination de M. David FRANCOIS, attaché d'administration de l'État, en qualité d'adjoint au chef du bureau des rémunérations à la direction des ressources humaines ;

Vu la décision de nomination de M. Yves LECLERCQ, attaché principal d'administration de l'état, en qualité de directeur adjoint de l'administration générale et des finances ;

ARRÊTE

ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Article 1^{er} – En cas d'empêchement de M. Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, délégation de signature est donnée à Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, pour :

1- les arrêtés, décisions et actes relevant des attributions du préfet de la zone de défense et

- de sécurité Nord ;
- 2 - les arrêtés, décisions et actes relatifs à l'attribution des moyens en force mobile au sein de la zone de défense et de sécurité Nord.

POLICE GÉNÉRALE

Article 2 - En cas d'empêchement de M. Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, délégation de signature est donnée à Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, pour les actes concernant la coordination de la coopération policière transfrontalière européenne avec :

- la Belgique telle que découlant de l'accord d'Ypres signé le 16 mars 1995 et de la loi n° 2004-148 du 16 février 2004 ;
- la Grande-Bretagne telle que découlant des instructions en date du 14 avril 1998 du Ministre de l'Intérieur et de la loi n° 2003-1368 du 31 décembre 2003 ;
- les Pays-Bas en application de l'accord bilatéral de coopération signé le 20 avril 1998 et des instructions en date du 02 octobre 1998 du Directeur général de la police nationale ;
- la participation au « Channel Intelligence Conférence ».

Article 3 - En cas d'empêchement de M. Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, délégation de signature est donnée à Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, pour les actes du département du Nord relatifs d'une part, à la police des cercles et des casinos et d'autre part, à la gestion des demandes de consultation de dossiers individuels des services de renseignement.

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

A/ Délégation générale

Article 4 - Délégation de signature est donnée à Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, et secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, pour :

1 - Tous actes, arrêtés et décisions ou documents relatifs :

1.1 – au recrutement et à l'approbation des candidatures, à la gestion administrative et financière des personnels de la Police Nationale ainsi que des personnels de la direction des systèmes d'information et de communication du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, du service de la protection civile, des ouvriers du ministère de l'intérieur, dans le cadre des décrets susvisés portant déconcentration, ainsi que l'ordonnancement des dépenses pour les services relevant de la compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord ;

1.2 - à la gestion des personnels et des moyens des services de police, les rapports de saisine des conseils de discipline concernant les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application et les adjoints de sécurité affectés dans le département du Nord ;

1.3 - au recrutement, à la gestion administrative et financière, au pouvoir disciplinaire et au licenciement des adjoints de sécurité affectés dans le département du Nord et des personnels contractuels affectés dans les services de police de la zone de défense et de sécurité Nord ;

1.4 - à la gestion administrative et financière du matériel et des locaux de la Police Nationale et des matériels de la direction des systèmes d'information et de communication ;

1.5 - aux actes de location ou d'acquisition passés par la Direction de l'Immobilier de l'État pour les besoins des services de la Police Nationale ;

1.6 - à l'instruction, au règlement amiable ou au contentieux des affaires visées au décret n° 2004-1339 du 7 décembre 2004.

2 - Tous actes, arrêtés et décisions ou conventions relatifs à :

2.1 - la gestion administrative et financière du patrimoine immobilier, l'ordonnancement des dépenses pour les services relevant de la direction générale de la Police Nationale (DGPN), de la direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI) et de la direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) ;

2.2 - la passation et l'exécution des marchés publics et accord-cadres et de leurs avenants ;

2.3 - l'approbation des conventions portant règlement d'indemnités de remise en état d'immeubles ;

2.4 - l'approbation des procès-verbaux de perte ou de réforme des matériels autres que les matériels de transmissions et de l'informatique quelle qu'en soit la valeur.

Article 5 - Délégation de signature est donnée à Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, sur le BOP 354 et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, pour :

- engager juridiquement la dépense des opérations présentant un caractère justifié d'urgence, réalisées par voie dématérialisée (fournitures de bureau) ou se rapportant aux frais de fonctionnement de sa résidence (frais de représentation compris) ;
- engager, pour les autres opérations, la procédure de dépense ou de recette (en formulant les expressions de besoins), porter à la connaissance du service support le service fait et piloter les crédits de paiement incluant la priorisation de ces derniers.

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord et de Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité, les délégations de signature qui lui sont conférées par le présent arrêté (articles 2 et 3), seront exercées par M. Richard SMITH, directeur de cabinet du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité, la délégation qui lui est conférée à l'article 4 sera exercée comme suit :

6.1 - pour les affaires ressortissant de l'article 4, par M. Gilles BOUSQUET, secrétaire général adjoint pour l'administration du Ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord.

6.2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CORNET et de M. BOUSQUET

6.2.1 - pour les affaires ressortissant de l'article 4 § 1.1 à 1.3, par M. Hubert-Alexandre ROY, directeur des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert-Alexandre ROY, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle TOURTOIS, directrice adjointe des ressources humaines.

6.2.2 – pour les affaires relevant de l'article 4 § 1.4 à 1.5 et 2.1 à 2.4, à l'exception des marchés et accord-cadres sous-procédure formalisée :

- par Cédric DAMIENS, directeur de l'administration générale et des finances du SGAMI ;
- ou par Mme Florence VANDENBERGHE, directrice de l'immobilier du SGAMI ;
- ou par M. Jean-Marie LE BRESTEC, directeur de l'équipement et de la logistique du SGAMI ;
- ou par M. Stéphane MORANT, directeur des systèmes d'information et de communication du SGAMI.

6.2.3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric DAMIENS, délégation de signature est donnée à M. Yves LECLERC, en qualité de directeur adjoint de l'administration générale et des finances.

6.2.4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VANDENBERGHE, délégation de signature est donnée à M. Hervé BACLET, directeur adjoint de l'immobilier du SGAMI, pour les affaires immobilières.

6.2.5- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie LE-BRESTEC, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie MUSA, directrice adjointe de l'équipement et de la logistique et cheffe du bureau des affaires générales.

6.2.6- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MORANT, directeur des systèmes d'information et de communication, délégation de signature est donnée à M. Didier DUPONT, directeur adjoint des systèmes d'information et de communication.

B/ Ordonnement secondaire

Article 7 – Délégation de signature est donnée à Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, en tant que responsable de budget opérationnel de programme zonal, à l'effet de recevoir les crédits des programmes suivants :

- Mission sécurité :
 - Programme 176 : Police Nationale
 - répartir les crédits vers les unités opérationnelles,
 - procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.
- Mission Administration générale et territoriale de l'État :
 - Programme 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur,
 - répartir les crédits vers les unités opérationnelles,
 - procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 8 - Délégation de signature est donnée à Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord :

- en tant que responsable d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relatives aux services de police et de gendarmerie situés dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, concernant les programmes des missions suivantes :

- Sécurité :

- Programme 176 : Police Nationale
- Programme 152 : Gendarmerie Nationale
- Administration générale et territoriale de l'État :
 - Programme 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
- Sécurité civile :
 - Programme 161 : Sécurité civile
- Immigration, asile et intégration :
 - Programme 303 : Immigration et asile
- Écologie :
 - Programme 362 : « plan de relance »

- en tant que responsable de centre de services partagés, pour procéder à l'engagement, au mandatement et au paiement des dépenses de l'État relatives aux services de police et de gendarmerie situés dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, concernant les programmes des missions suivantes :

- Gestion des finances publiques et des ressources humaines :
 - Programme 723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
- Gestion des dépenses liées au « protocole justice-intérieur » du 6 janvier 2011 :
 - Programme 166 : Justice judiciaire.
- Gestion des dépenses liées au STSI²
 - Programme 354 : Administration territoriale de l'État.*
- Gestion des dépenses liées au programme 363 : Compétitivité

Article 9 - La présente délégation inclut les prérogatives dévolues à la personne en charge de signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés et notamment la signature des marchés d'investissement immobilier classés en catégorie I et II, relatifs aux immeubles de la police nationale du département du Nord et de la gendarmerie nationale pour la zone de défense Nord et des marchés relatifs aux opérations ayant fait l'objet d'une autorisation de programme affectée, situées dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité Nord.

Article 10 - Conformément au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, rend exécutoires les titres de perception qu'il émet.

Article 11 – Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, est autorisé à lever la déchéance quadriennale qui s'appliquerait aux agents du SGAMI, après avis du comptable assignataire et en deçà d'un seuil de 7.600 €, conformément au décret n° 98-81 du 11 février 1998 susvisé.

Article 12 - Sont toutefois exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire prévus à l'article 38 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les ordres de réquisition du comptable public assignataire sont expressément réservés à la signature du préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord.

Article 13 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, la délégation qui lui est conférée par les articles 8 et 9 du présent arrêté sera

exercée par :

- M. Gilles BOUSQUET, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

- Mme Voahangy JIMENEZ, conseillère d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer, cheffe d'Etat-major du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

- M. Hubert-Alexandre ROY, conseiller d'Administration de l'Intérieur et l'Outre-mer, directeur des ressources humaines du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert-Alexandre ROY, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle TOURTOIS, attachée principale d'administration de l'État, directrice adjointe des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Hubert-Alexandre ROY et de Mme Emmanuelle TOURTOIS, délégation de signature est donnée à M. Thierry SENGEZ, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des ressources humaines, dans ses domaines de compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Hubert-Alexandre ROY et de Mme Emmanuelle TOURTOIS, délégation de signature est donnée à Mme Imen MASROUHI, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des rémunérations, dans ses domaines de compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Imen MASROUHI, délégation de signature est donnée à M. David FRANCOIS, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau des rémunérations dans ses domaines de compétences.

- M. Cédric DAMIENS, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances au SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric DAMIENS, délégation de signature est donnée à M. Yves LECLERCQ, attaché principal d'administration de l'État, directeur adjoint de l'administration générale et des finances.

Mme Anne CORNET définit, par arrêté pris au nom du préfet, la liste des agents membres du centre de services partagés dans la limite des attributions fixées par ce dernier aux fins de réalisation des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes qui émanent des services prescripteurs de la zone Nord.

Une copie de cet arrêté, ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées, seront adressées à la préfecture du Nord pour publication au recueil des actes administratifs.

- Mme Florence VANDENBERGHE, ingénieure en chef hors classe territorial, directrice de l'immobilier du SGAMI, cheffe des services techniques du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VANDENBERGHE, la délégation de signature le concernant sera exercée dans la limite de ses attributions par M. Hervé BACLET, ingénieur principal, directeur adjoint de l'immobilier.

Dans le cadre de l'exécution financière des affaires immobilières, délégation est donnée à Mme Emilie BAURIN, attachée principale, cheffe du bureau des affaires générales, pour signer les actes émanant de la section comptabilité des investissements immobiliers et relatifs aux programmes pour lesquels le SGAMI Nord / direction de l'immobilier est en charge. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BAURIN, la délégation de signature la concernant sera exercée par Mme Jennifer PHILIPPE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du bureau des affaires générales et cheffe de la section comptabilité des investissements immobiliers.

- M. Jean-Marie LE BRESTEC, directeur de l'équipement et de la logistique du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie LE BRESTEC la délégation de signature le concernant sera exercée par Mme Mélanie MUSA, attachée d'administration de l'État, directrice adjointe de l'équipement et de la logistique et chef du bureau des affaires générales.

- M. Stéphane MORANT, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication, directeur des systèmes d'information et de communication du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MORANT, directeur des systèmes d'information et de communication, délégation de signature est donnée à M Didier DUPONT, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, directeur adjoint des systèmes d'information et de communication.

Article 14 - Un spécimen de la signature des subdélégués précités sera adressé pour accréditation au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France, directeur départemental du Nord, comptable assignataire.

Article 15 – L'arrêté préfectoral du 02 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, en qualité de secrétaire générale pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone Nord, est abrogé.

Article 16 – La préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

17 MAI 2021


Michel LALANDE